

Réunion du Comité Directeur CDTAE

Vendredi 14 juin 2019



Présents : le Président Philippe LETARTRE (Président), Florent BAUDÈRE (FBA), Romain BURNIER (ROB), Patrick CHOLLET (PCH), Alexandre CHRETIEN (ACH), Gérard DELVAL (GED), Raphael HODOROABA (RAH), Serge LEBAS (SEL), Philippe REGNAULT (PRE),

Excusés : Maamoun BERNICHI (MAB), Guillaume CORRE (GCO), Sandrine TARDIEU (STA)

Début de séance : 20 h 45

Prochaine réunion : 10 septembre 2019, 20h30

1. CR à Soisy (Président) :

Le Président, étant au CR à Soisy-sur-Seine le dimanche 23 juin, recherche un représentant pour le CD 3D à Draveil-sénart : Patrick Chollet se propose.

2. Divers :

A la suite de l'incendie du logis de Morsang-sur-Orge, le CDTAE a prêté gracieusement des arcs pour les jeunes archers à l'occasion d'une compétition. Ce matériel a été rendu. Le Comité est toujours prêt à aider les clubs en difficultés suivant ses moyens.

Mardi 16 juillet, 10h30 : rendez-vous à la MDCS (Mennecy), avec la responsable aux sports Mm Khouaidjia, accompagné par des membres du Comité.

3. Finances (Président, Raphael) :

Les projections montrent que les comptes du Comité seront à zéro le 22 juillet 2019. Projections de 11000 euros en négatif jusqu'à la fin août. Un accord est pris avec la banque avec une facilité de caisse pour nous permettre de passer ce cap difficile.

4. Conventions sportives :

Modification des conventions sportives avec les clubs, plus précises, au niveau de la présence de responsable du club, et sur le souci de météorologie en extérieur. Tous les clubs n'ont pas la possibilité de se rapatrier en salle. Elle sera à signer avant le 1^{er} cours.

5. Animation :

Le CDH 91 nous a sollicité pour une animation à Draveil entre le 25 juin et le 5 juillet. Les contacts sont en cours pour affiner cette organisation.

Animation pour Aggl'olympics les 9 et 10 juillet à Marolles en Hurepoix avec la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne. Prêt de la ciblerie du CDTAE sur le même lieu, au Conseil Général pour le 11 juillet avec l'ambassadeur du sport tir à l'arc. Des questions se posent sur la couverture d'assurance de l'intervenant, non titulaire d'une formation fédérale.

6. Ciblerie CR :

32 supports (24 Eleven, 6 Fawofield et 2 mousses) reviennent de Morangis le 17 juin, en recherche de bénévoles afin d'aider les services techniques à décharger au terrain de Soisy.

7. Groupe Essonne :

ACH propose de faire un sondage sur la différence entre les attentes initiales et le bilan de la saison.

RAH rapporte que les archers n'étaient pas préparés à la détection régionale (non tenue au gainage par exemple). ACH signale que le renforcement musculaire n'est efficient qu'à partir de 3 entraînements par semaine.

Proposition pour 2020 de 4 groupes avec 10 archers par groupe : 3 avec 23 h de cours et un groupe à 39 h, par saison sportive.

8. Salariés (Président) :

Réunion avec les 3 salariés sur les objectifs 2020, le 18 septembre à partir de 13h30, suivi d'un entretien personnel.

9. Formation (ROB) :

ROB a participé à la formation Entraîneur Fédéral avec Marie-Odile.

Il y a 27 entraîneurs fédéraux en Île-de-France.

Forum Entraîneurs mis en place par la Fédération : plus de 30% de retours de réponses du questionnaire, ce qui est exceptionnel. Le Forum de novembre sera aussi validant pour les Entraîneurs 1, en tant que formation continue.

10. Commission Sportive (ACH) :

DRH : les petites catégories (poules et classiques Femmes) sont incomplètes. Règlement adapté : les équipes en FCO et CL nouvellement créées ne seront pas obligées de passer le niveau Finale de DD et pourront être inscrites directement aux finales des DR dès la première année.

Calendrier Ligue en préparation. Challenge Vicomte sera en décembre à Morangis.

Première DR : 25 avril 2020.

11. Arbitres (Président) :

Dès la saison 2019-2020 : obligation d'avoir un arbitre actif pour qu'une compétition organisée par le club soit sélectif au championnat de France.

Lors de la dernière réunion des PCRA (présidents de commission régionale des arbitres), il a été précisé qu'un contrôle automatique informatique sera effectué pour les situations suivantes :

- o Impossibilité de valider des concours pour les structures qui n'ont pas d'arbitre actif
- o Les résultats seront invalidés pour les concours arbitrés par un arbitre inactif.

Les clubs doivent, dès à présent, proposer des candidats à la formation arbitres qui commencera en octobre 2019 avec examen en novembre 2020.

Fin de la séance : 23h55.